



POLITIQUE SUR LA STRUCTURE DE COMPÉTITION PROVINCIALE ET LES CLASSEMENTS POUR 2021 – [Mise à jour en juin 2021]

Face aux défis que la COVID-19 a entraînés sur la structure provinciale de compétition et sur les classements, Tennis Canada, en collaboration avec les associations provinciales, a mis en place une politique pour la reprise de la compétition en 2021. Ce document présente la politique en trois parties qui a été formulée en utilisant les principes directeurs suivants :

- (1) Promouvoir la compétition conformément aux protocoles locaux en matière de santé et de sécurité ;
- (2) Offrir la totalité du quota de tournois de haut niveau aux joueurs de tout le pays au cours de la période de classement 2021-2022 ;
- (3) Conserver l'intégrité et l'exactitude des classements provinciaux, régionaux et nationaux.

1^{re} PARTIE : OCCASIONS DE HAUT NIVEAU PERDUES EN 2020 (*les provinces peuvent disputer ces tournois dès qu'elles ont le feu vert pour la reprise*)

La politique sur la structure de compétition et les classements pour 2021 permettra aux provinces de reporter à 2021 les tournois 4 étoiles et 5 étoiles de 2020. Cette disposition vise à offrir aux juniors de toutes les provinces les possibilités de compétition de haut niveau qui leur sont attribuées. Cela permettra également d'améliorer la fiabilité des classements dans tout le pays. Les provinces auront jusqu'au 31 décembre 2021 pour organiser ces tournois. Une répartition régionale des tournois de 2020 en suspens est fournie à l'annexe A.

2^e PARTIE : ALLER DE L'AVANT ENSEMBLE EN 2021

La politique sur la structure de compétition et les classements pour 2021 organise les provinces en trois groupes pour harmoniser les possibilités de compétition. La politique exige que les provinces d'un même groupe franchissent ensemble des étapes de la reprise décrites ci-dessous :

CATÉGORIE DE TOURNOI	GROUPE 1 (ON, BC, QC, AB)			GROUPE 2 (NS, NB, NL, PE)			GROUPE 3 (MB, SK)		
	Phase du retour à la compétition	Majorité requise pour passer à cette phase ?	Critères supplémentaires pour passer à cette phase	Phase du retour à la compétition	Majorité requise pour passer à cette phase ?	Critères supplémentaires pour passer à cette phase	Phase du retour à la compétition	Majorité requise pour passer à cette phase ?	Critères supplémentaires pour passer à cette phase
2 étoiles	1	NON	Les directives locales en matière de santé et de sécurité permettent la pratique du tennis de compétition.	1	NON	Les directives locales en matière de santé et de sécurité permettent la pratique du tennis de compétition.	1	NON	Les directives locales en matière de santé et de sécurité permettent la pratique du tennis de compétition.
3 étoiles									
3.5 étoiles									
4 étoiles	2	OUI	3/4 des provinces ont tenu des tournois sanctionnés au cours des 2 dernières semaines consécutives	2	OUI	3/4 des provinces ont accepté de tenir des épreuves du circuit ATA	2	OUI	2/2 des provinces ont accepté de tenir des tournois 4 et 5 étoiles
5 étoiles									

Lorsqu'elles passent d'une phase à l'autre, les provinces doivent suivre les directives de leur groupe respectif :

Groupe 1 :

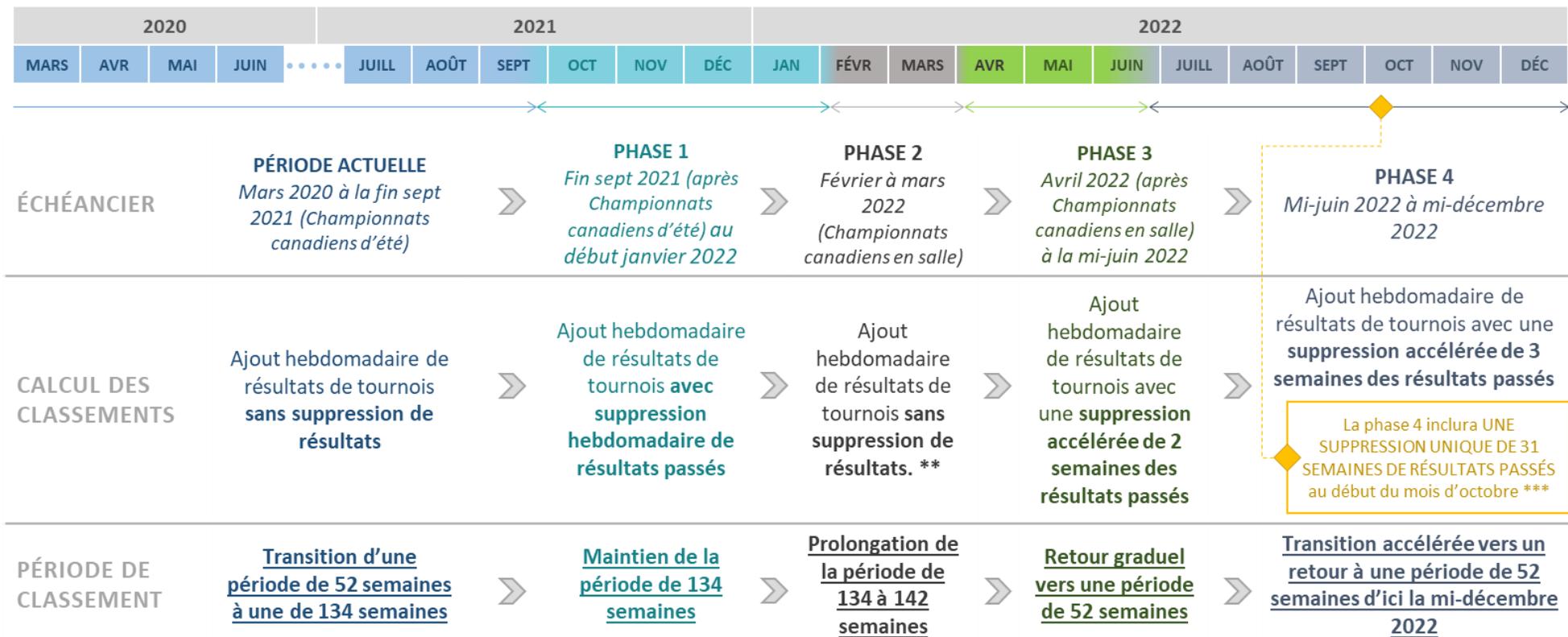
- (1) Pour passer à la phase suivante, la majorité des provinces du groupe 1 doit satisfaire aux critères spécifiés pour la phase pendant des semaines consécutives de jeu compétitif.
- (2) Si, après le passage à la phase suivante, une ou plusieurs des provinces requises pour une majorité ne répondent plus aux critères, toutes les provinces du groupe 1 doivent revenir à la première phase.
- (3) En raison des contraintes liées au calendrier auxquelles sont confrontées les provinces du groupe 1, un quota révisé pour les tournois de haut niveau est fourni à l'annexe B.

Groupes 2 et 3 :

- (1) Pour passer à la phase suivante, la majorité des provinces du groupe doit accepter d'organiser des tournois d'une catégorie supérieure.
- (2) Si, après le passage à la phase supérieure, une ou plusieurs provinces requises pour une majorité sont dans l'impossibilité d'organiser des tournois de la catégorie requise, toutes les provinces du groupe doivent revenir à la première phase.

3^e PARTIE : PÉRIODE DE CLASSEMENT EN 2021

La politique sur la structure de compétition et les classements pour 2021 vise à suivre une approche en plusieurs étapes pour gérer les classements Rogers. Le plan provisoire est présenté ci-dessous et suppose que les Championnats canadiens d'été ont lieu en 2021. En raison des circonstances incertaines engendrées par la COVID-19, les **échéanciers présentés ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés**. Dans l'ensemble, le plan placera les classements dans une **période prolongée** pour tenir compte des multiples arrêts de compétition. Lorsque la compétition reprendra de façon permanente, la période de classement prolongée reviendra à la période **normale de 52 semaines** grâce à une **suppression accélérée des résultats passés**.



** Pour les 8 semaines menant aux Championnats canadiens en salle 2022, le système de classement mettra sur pause la suppression de résultats passés. Cela contribuera à assurer que l'établissement des têtes de série pour les Championnats canadiens en salle 2022 est fait de façon équitable.

*** La suppression de 31 semaines inclura les résultats allant de la mi-novembre 2020 au mi-juin 2021, une période durant laquelle la grande majorité des tournois à travers le pays ont été interrompus.



PROCHAINES DATES IMPORTANTES

<p>Début phase 1 – Le système de classement reprend et suppression hebdomadaire des résultats. Les premiers résultats qui tomberont seront les Championnats canadiens en salle 2019.</p>	<p>28 septembre 2021</p>	<p>Les derniers résultats de 2019 sont supprimés du système de classement.</p>	<p>7 juin 2022</p>
<p>Début phase 2 – Pour les 8 semaines menant aux Championnats canadiens en salle 2022, le système de classement mettra sur pause la suppression de résultats passés.</p>	<p>8 février 2022</p>	<p>Début phase 4 – Le système de classement entre dans une période de suppression accélérée, faisant tomber 3 semaines de résultats chaque semaine.</p>	<p>21 juin 2022</p>
<p>Début phase 3 – système de classement commence à supprimer 2 semaines de résultats à chaque semaine. Les premiers résultats qui tomberont seront les Championnats canadiens d'été 2019.</p>	<p>5 avril 2022</p>	<p>Suppression unique de 31 semaines de résultats (incluant les derniers résultats de 2020)</p>	<p>4 octobre 2022</p>
		<p>Retour à un système de classement régulier de 52 semaines avec une suppression hebdomadaire.</p>	<p>13 décembre 2022</p>



Annexe A : Tournois 4 étoiles et 5 étoiles à reprendre au Canada

Région	Sélections d'été #1 [4 étoiles]				Sélections d'été #2 [4 étoiles]				Sélections d'été #3 [4 étoiles]				Championnats provinciaux d'été [5 étoiles]				LÉGENDE
	U12	U14	U16	U18	U12	U14	U16	U18	U12	U14	U16	U18	U12	U14	U16	U18	
Ontario	●	●	●	●	●	●	●	●	→	●	→	●	→	→	→	→	<p>● Tournois de 2020 tenus en 2020</p> <p>→ Tournois de 2020 reportés que les provinces peuvent organiser en 2021.</p>
Québec	→	→	→	→	→	→	→	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
BC	●	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
Alberta	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
Prairies	Les 4 tournois d'été 4 étoiles des Prairies peuvent être reportés à 2021												→	→	→	→	
Atlantique	Les 4 tournois d'été 4 étoiles de 2020 de l'ATA ont été disputés												→	→	→	→	

Les tournois reportés de 2020 peuvent être tenus à tout moment en 2021, quelle que soit la phase dans laquelle se trouve une province dans le cadre du retour à la compétition. Ces tournois ne peuvent pas être utilisés comme épreuves de sélection/qualification pour les championnats provinciaux/régionaux/canadiens de 2021.

Annexe B : Quota de tournois de haut niveau pour les provinces/régions en 2021

Province	TOURNOIS 4 ÉTOILES					TOURNOIS 5 ÉTOILES		
	Quota original pour 2021		Quota révisé pour 2021		Quota total de 4 étoiles pour 2021	Quota pour 2021		Quota total de 5 étoiles pour 2021
	EN SALLE	EXTÉRIEURS	EN SALLE	EXTÉRIEURS		EN SALLE	EXTÉRIEURS	
Ontario	3	3	2	2	4	1	1	2
Québec	3	3	2	2	4	1	1	2
BC	3	3	2	2	4	1	1	2
Alberta	3	3	2	2	4	1	1	2
Prairies	4	4	4	4	8	1	1	2
Atlantique	4	4	4	4	8	1	1	2

